

## **LES NOTES DE L'AFCCRE**

### **LA POLITIQUE EUROPEENNE ET LES PROGRAMMES EUROPEENS DE COOPERATION POUR LA ZONE EUROMED**

En 1995, la Déclaration de Barcelone a lancé le partenariat euro-méditerranéen dans le but de créer un espace de paix, de prospérité partagée et d'échanges culturels et humains. La dernière révision de la politique européenne de voisinage a eu lieu en 2015.

25 ans après la Déclaration de Barcelone et 10 ans après les printemps arabes, les défis en Méditerranée, dont beaucoup résultent de tendances au niveau mondial, restent considérables. Afin de faire face à ces défis, relancer et renforcer le partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses partenaires du voisinage méridional, la Commission européenne et le Haut Représentant ont adopté en février 2021 une communication conjointe proposant un [nouvel agenda pour la Méditerranée](#) ambitieux et innovant.

Cet Agenda sera sans aucun doute impacté par le conflit entre Israël et le Hamas dont les conséquences humanitaires et politiques continuent de diviser les Etats membres de l'UE, les Institutions européennes, plus largement l'ensemble de la zone Euro-méditerranéenne, et au-delà.

Plusieurs programmes soutiennent par ailleurs des projets et initiatives qui contribuent aux priorités de l'UE et des partenaires du voisinage sud de la Méditerranée soutenant ainsi l'émergence de solutions qui répondent aux enjeux de la zone. Il s'agit en particulier des programmes Interreg, mais également du volet sud de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI)-global Europe.

La présente note revient sur ces différents cadres politiques et outils de financement qui concernent la zone Euromed.

## I - Le nouvel agenda de l'UE pour la Méditerranée

Le nouvel agenda adopté en 2021<sup>1</sup> tire parti de l'ensemble des instruments de l'UE afin de lutter contre le changement climatique et accélérer les transitions écologique et numérique. Il vise également à renouveler l'engagement en faveur de valeurs communes, à prendre en considération la migration et les déplacements forcés, et à renforcer l'unité et la détermination de l'UE, de ses États membres et des partenaires du voisinage méridional à promouvoir la paix et la sécurité dans la région méditerranéenne. Il met l'accent sur cinq domaines d'action :

- **développement humain, bonne gouvernance et État de droit** : renouveler l'engagement commun en faveur de la démocratie, de l'État de droit, des droits humains et de la gouvernance responsable ;
- **résilience, prospérité et transition numérique** : soutenir des économies résilientes, inclusives, durables et connectées qui créent des possibilités pour tous, notamment pour les femmes et les jeunes ;
- **paix et sécurité** : apporter un soutien aux pays pour relever les défis en matière de sécurité et trouver des solutions aux conflits en cours ;
- **migration et mobilité** : faire face ensemble aux défis que sont les déplacements forcés et la migration irrégulière et favoriser des voies d'entrée légales et sûres pour la migration et la mobilité ;
- **transition écologique, résilience climatique, énergie et environnement** : tirer parti du potentiel d'un avenir à faible intensité de carbone, protéger les ressources naturelles de la région et générer une croissance verte.

Le nouvel agenda pour la Méditerranée oriente la politique de l'UE à l'égard de la région et la programmation pluriannuelle dans le cadre de **l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI) – Global Europe** aux niveaux régional et bilatéral.

Jusqu'à 7 milliards d'euros pour la période 2021-2027 devraient être alloués à la mise en œuvre de ce nouvel instrument et pourraient ainsi mobiliser jusqu'à 30 milliards d'euros en investissements privés et publics dans la région au cours de la prochaine décennie.

### **Vers une stratégie macro-régionale en méditerranée ?**

Le Parlement européen s'est prononcé en mai 2023 dans le cadre d'une résolution portée par le député européen François ALFONSI, en faveur de la définition d'une stratégie « macrorégionale » en méditerranée<sup>2</sup>.

Les macrorégions jouent un rôle majeur dans le renforcement de la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne et de son voisinage proche en donnant aux zones frontalières les moyens de faire face collectivement aux défis communs spécifiques, par les échanges, la coopération et la mise en œuvre conjointe, contribuant ainsi à accroître l'efficacité et les effets des politiques.

---

<sup>1</sup> [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_21\\_426](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_426)

<sup>2</sup> [https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0133\\_FR.pdf](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2023-0133_FR.pdf)

Elles permettent à la Commission Européenne de coordonner structurellement la coopération entre les différentes autorités politiques qui administrent cet espace. Cette procédure a été initiée en Mer Baltique, et elle associe dans une même programmation des États-membres de l'Union, des régions européennes et des États-tiers.

Plus de la moitié du bassin méditerranéen constitue un espace sous responsabilité directe de l'Europe, 110 millions d'Européens vivent sur ses rivages, et l'Europe, par rapport aux États de la Rive Sud, bénéficie d'une capacité de coopération administrative éprouvée, de moyens financiers et scientifiques bien plus étoffés, et d'une force opérationnelle avec d'importants financements déjà en place : programmes Interreg, Instrument de Pré-Adhésion, politique de voisinage envers les pays du Sud, etc.

Cet appel à la définition d'une stratégie macro-régionale qui mettrait les enjeux environnementaux et climatiques au cœur de son action a reçu le soutien du Comité des Régions mais également de nombreuses collectivités territoriales du pourtour méditerranéen.

## **II – Les réponses de l'UE dans la crise au proche orient**

L'UE a condamné sans équivoque, et avec la plus grande fermeté, les attentats terroristes violents perpétrés sans discrimination par le Hamas en Israël le 7 octobre 2023. Elle a exprimé sa solidarité avec Israël, soulignant qu'il avait le droit de se défendre conformément au droit humanitaire et international.

Elle a également réaffirmé la nécessité d'assurer la protection de tous les civils à tout moment, conformément au droit international humanitaire.

Ainsi, dans ses conclusions, adoptées le 26 octobre, le Conseil européen a demandé que l'accès humanitaire soit continu, rapide, sûr et sans entrave et que l'aide parvienne à ceux qui en ont besoin au moyen de toutes les mesures nécessaires, y compris des couloirs et des trêves humanitaires.

Plus spécifiquement, la Commission européenne s'est engagée à augmenter l'aide humanitaire à Gaza de 25 millions d'euros supplémentaires. Ce faisant, l'Union européenne devrait fournir une aide humanitaire d'un montant total de 100 millions d'euros en faveur des civils à Gaza. Elle a mis en place un pont aérien humanitaire sous la forme de plusieurs vols à destination de l'Égypte, en vue d'acheminer des fournitures vitales aux organisations humanitaires présentes sur le terrain à Gaza. Les États membres ont fournis une aide de 260 millions d'euros<sup>3</sup>.

Sur le plan diplomatique, l'Union européenne reste attachée à une paix durable et pérenne reposant sur une solution fondée sur la coexistence de deux États, une nouvelle impulsion devant être donnée à cet effet aux efforts déployés dans le cadre du processus de paix au Proche-Orient.

L'UE poursuit ses efforts diplomatiques, notamment en :

- appelant à la protection des civils conformément au droit international humanitaire ;
- renforçant sa mobilisation humanitaire dans la région ;

---

<sup>3</sup> [https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/stronger-europe-world/middle-east-crisis\\_fr](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/stronger-europe-world/middle-east-crisis_fr)

- appelant au dialogue entre Israël et ses voisins afin de continuer à maintenir la stabilité et la paix dans la région ;
- recherchant une solution à long terme qui apporte la paix et la sécurité à chacun.

Ces questions seront au cœur de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'UE le 11 décembre prochain.

### III - Les programmes de coopération territoriale INTERREG

Les programmes de coopération **INTERREG** (2eme volet de la politique de cohésion), financés par le Feder soutiennent le développement économique, social et territorial de l'espace méditerranéen dans leurs différentes dimensions géographiques :

- transfrontalière (France Espagne ; France Italie) ;
- transnationale (Europe du sud ouest ; Euro med pour la rive nord de la méditerranée, Next Med pour le pourtour nord et sud de la méditerranée).

Ces programmes sont mis en œuvre dans le cadre d'appels à projets régulièrement publiés tout au long de la programmation. Ils soutiennent différents types de projets soutenant la coopération entre différents partenaires des territoires concernés.

#### Le programme Interreg Italie France Martime

Le programme soutient la coopération transfrontalière entre l'Italie et la France. Les territoires concernés pour la France sont la Corse ainsi que les départements des Alpes-Maritimes et du Var.

Les territoires italiens sont la Ligurie (provinces d'Imperia, Savone, Gênes, La Spezia) ; la Sardaigne (provinces de Sassari, Nuoro, Cagliari, Oristano, Sardaigne du Sud) ; les cinq provinces du littoral toscan (Massa-Carrare, Lucques, Pise, Livourne, Grosseto).

Nouveauté de cette programmation des entités d'autres territoires peuvent être partenaires des projets.

Le programme bénéficie d'un budget de budget de **193 296 077 euros**.

La zone de coopération se caractérise par un immense patrimoine de ressources naturelles et culturelles, ainsi que par un tissu entrepreneurial à fort potentiel de croissance. Cependant, le territoire est aussi extrêmement vulnérable et particulièrement exposé aux risques liés au changement climatique et aux crises économiques mondiales.

Le Programme a pour objectif principal de contribuer au renforcement de la coopération transfrontalière entre les régions participantes et à la transformation de l'espace de coopération en une zone compétitive et durable dans le paysage européen et méditerranéen.



Afin de poursuivre ces objectifs, le Programme se décline en 5 priorités stratégiques rattachées à des Objectifs spécifiques :

**Priorité 1 : Une zone transfrontalière attractive, axée sur une modernisation intelligente et durable**

- 1.3 Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME, et la création d'emplois dans les PME notamment grâce aux investissements productifs ;
- 1.4 Développer des compétences pour la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'entrepreneuriat.

**Priorité 2 : Une zone transfrontalière résiliente et économe en ressources**

- 2.4 Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe, et la résilience, en tenant compte d'approches écosystémiques ;
- 2.6 Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources ;
- 2.7 Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution.

**Priorité 3 : Une zone transfrontalière connectée physiquement et numériquement**

- 3.2 Développer et renforcer une mobilité locale, régionale, et nationale, intelligente, intermodale et résiliente aux changements climatiques et durable, améliorant l'accès au réseau RTE-T et la mobilité transfrontalière ; soutenir les initiatives liées aux « Ports verts transfrontaliers du futur ».

**Priorité 4 : Une zone transfrontalière performante en matière de capital social et qui se distingue par la qualité de son capital humain**

- 4.1 Renforcer la performance et l'inclusivité des marchés du travail et l'accès à des emplois de qualité grâce au développement des infrastructures sociales et la promotion de l'économie sociale ;
- 4.6 Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale.

**Priorité 5 : Une meilleure gouvernance transfrontalière**

- 5.1 Renforcer la capacité institutionnelle des pouvoirs publics, en particulier ceux chargés de la gestion d'un territoire donné et des parties prenantes ;
- 5.2 Renforcer une administration publique efficace en encourageant la coopération juridique et administrative et la coopération entre citoyens, acteurs de la société civile et institutions, notamment dans le but de supprimer les obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières.

Les projets (projets simples, projets stratégiques thématiques ou territoriaux) sont soutenus dans le cadre d'appels à projets. Un premier appel a été lancé en février 2023. Il permettra de soutenir 40 projets. Le 2ème Appel à projets ouvrira en janvier 2024. Le 3ème, quant à lui, sera lancé durant le deuxième semestre de 2025.

L'autorité de gestion du programme est la région Toscane.

Le Conseil régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur et la Collectivité Territoriale de Corse sont les entités référentes pour le programme pour les acteurs de leur territoire.

**[Pour aller plus loin :](#)**

**<https://interreg-marittimo.eu/fr/home>**

**[Projets financés - PC Marittimo - PC Marittimo \(interreg-maritime.eu\)](#)**

### **Le programme Europe du sud-ouest (SUDOE)**

Le programme est destiné à favoriser la coopération territoriale entre les régions françaises du sud-ouest (la Région Nouvelle-Aquitaine, la Région Occitanie et une partie du territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes), et la péninsule ibérique : Espagne (Toutes les communautés autonomes et les villes autonomes excepté les Iles Canaries), Portugal continental et Andorre (en tant que pays tiers). Il intervient en matière d'innovation, de compétitivité des PME, de lutte contre le changement climatique, et de protection de l'environnement.

Il promeut la coopération transnationale pour traiter des problématiques communes aux régions de l'ensemble du territoire concerné, tel que le faible investissement en recherche et développement, la faible compétitivité des petites et moyennes entreprises et l'exposition au changement climatique et risques environnementaux. Il cofinance des projets menés par des partenariats entre entités publiques et privés.

La préservation du capital naturel du Sud-ouest européen et son adaptation au changement climatique d'une part, le renforcement de la cohésion sociale et l'équilibre territorial et démographique par l'innovation et le développement endogène d'autre part constituent les fondements du programme.

La contribution de l'Union européenne au programme SUDOE s'élève à **115,7 millions d'euros**, dont 107,1 millions seront pour les projets, le reste étant pour l'assistance technique.

Parmi les priorités de financement et les objectifs spécifiques proposés par la Commission européenne pour la politique de Cohésion 2021-2027, le programme Interreg Sudoe a retenu **4 priorités et 9 objectifs spécifiques** :

#### **Priorité 1 : Préserver le capital naturel et renforcer l'adaptation au changement climatique du SUDOE**

- OS 2.4 Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes (18,2M€) ;
- OS 2.5 Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau (15M€) ;

**Interreg**   
**Sudoe**  
European Regional Development Fund



- OS 2.7 Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution (15M€).

**Priorité 2 : Promouvoir la cohésion sociale et l'équilibre territorial et démographique du SUDOE à travers l'innovation et la transformation des secteurs productifs**

- OS 1.1 Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe (19,3 M€) ;
- OS 1.4 Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise (7,5 M€).

**Priorité 3 : Promouvoir la cohésion sociale et l'équilibre territorial et démographique du SUDOE à travers l'innovation sociale, la valorisation du patrimoine et les services**

- OS 4.1 Améliorer l'efficacité et le caractère inclusif des marchés du travail ainsi que l'accès à un emploi de qualité grâce au développement des infrastructures en matière sociale et à la promotion de l'économie sociale (5,3 M€) ;
- OS 4.5 Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, et promouvoir le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité (12,9 M€) ;
- OS 4.6 Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale (8,6 M€).

**Priorité 4 : Renforcer les capacités d'impact du SUDOE sur les territoires**

- OS 6.6 D'autres actions visant à soutenir une meilleure gouvernance de la coopération (5,3 M€).

L'autorité de gestion du programme est la Consejería de Economía y Hacienda du Gouvernement de la Cantabrie (Espagne).

Le Secrétariat conjoint, basé à Santander (Espagne), est le guichet unique du programme. Il assiste l'autorité de gestion et le comité de suivi dans la mise en œuvre et la gestion des projets.

Les autorités nationales pour la France sont la Préfecture de la Région Occitanie et le Conseil régional Occitanie Pyrénées Méditerranée.

**[Pour aller plus loin :](#)**

<https://www.interreg-sudoe.eu/fra/accueil>

**Le programme Euro Med**

Le Programme Interreg Euro-MED soutient la coopération entre 14 pays de la rive nord de la Méditerranée. Sont concernés sur l'ensemble de leur territoire la Bulgarie, la Croatie, Chypre, la Grèce, Malte, la Slovaquie, sur une partie, l'Italie, le Portugal, l'Espagne, la France (Sud Paca, Occitanie, Corse et pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'ex-région Rhône Alpes).

Sont également concernés 4 Etats bénéficiaires de l'instrument d'aide de préadhésion : l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la République de Macédoine du Nord.

Pour la période 2021-2027, **le budget total du programme s'élève à environ 294 M€.**



Le Programme Interreg Euro-MED finance des projets ayant pour objectifs d'apporter des solutions pour répondre à **4 missions complémentaires** qui intègrent toutes l'enjeu environnemental destinées à : renforcer l'économie durable innovante ; Protéger, restaurer et valoriser l'environnement naturel et le patrimoine ; Promouvoir les bassins de vie verts ; Renforcer le tourisme durable.

Il se décline en **3 priorités et 5 objectifs spécifiques** :

### **Priorité 1 – Une Méditerranée plus intelligente**

- Objectif spécifique 1.1: Développer et renforcer les capacités de recherche et d'innovation et l'adoption de technologies avancées.

### **Priorité 2 – Une Méditerranée plus verte**

- Objectif spécifique 2.4 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques de catastrophes, la résilience, en tenant compte des approches éco-systémiques ;
- Objectif spécifique 2.6 : Promouvoir la transition vers une économie circulaire et économe en ressources ;
- Objectif spécifique 2.7 : Renforcer la protection et la conservation de la nature, de la biodiversité et des infrastructures vertes, y compris dans les zones urbaines, et réduire toutes les formes de pollution.

### **Priorité 3 – Gouvernance Méditerranéenne**

- Objectif spécifique 6.6: Actions pour soutenir une meilleure gouvernance de la coopération.

L'Autorité de gestion d'Interreg Euro-MED est la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur qui assure également le secrétariat conjoint.

## Pour aller plus loin :

Le site du Programme : <https://interreg-euro-med.eu/fr/>

Exemple de projets financés sur la précédente période de programmation : <https://interreg-med.eu/fr/projets-resultats/recits-de-projets/>

## **Le programme Next Bassin méditerranéen (NEXT MED)**

Ce programme vise **15 pays du pourtour nord et sud de la méditerranée** : Algérie, Chypre, Egypte, Grèce, Jordanie, Israël, Italie, Liban, Malte, Palestine, Portugal, Espagne, Tunisie, Turquie et France Occitanie, Sud PACA et Corse.

Il contribue au développement intelligent, durable et équitable pour tous dans le bassin méditerranéen en soutenant une coopération équilibrée et une gouvernance à plusieurs niveaux. **Il est doté d'un budget de 253 millions d'euros.**

Ce programme était financé par l'Instrument européen de voisinage (IEV) dans la période de programmation précédente. Les fonds pour la période 2021-2027 proviennent du Fonds européen de développement régional (FEDER),



de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI) et de l'instrument de préadhésion (IPA). Les projets bénéficient d'un soutien pouvant atteindre 90 % des dépenses éligibles.

Tout en se concentrant sur la transition écologique et la transition digitale en tant qu'éléments transversaux à la coopération, le Programme Interreg NEXT MED identifie **4 priorités principales, alignées avec les objectifs stratégiques de l'UE, en particulier le Pacte vert, et 9 Objectifs spécifiques** qui, ensemble, répondent aux défis communs de la zone de coopération.

**Priorité 1 : - Une Méditerranée plus compétitive et intelligente** en faisant la promotion de transformations économiques innovantes grâce à la Recherche et à l'innovation (R&I), d'une croissance durable, et de la compétitivité des micro, petites et moyennes entreprises (MPME) afin d'aider à réduire les disparités et de contribuer à l'intégration socio-économique.

**Priorité 2- Une Méditerranée plus verte et à faibles émissions de carbone** en soutenant la transition vers une économie neutre en carbone en faisant la promotion d'une transition énergétique propre et équitable, d'investissements dans les économies bleue et verte, de l'économie circulaire, de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.

**Priorité 3- Une Méditerranée plus sociale et inclusive** pour fournir des opportunités d'apprentissage, assurer l'égalité des chances et l'intégration socio-économique, ainsi qu'améliorer l'accès à la santé via des innovations technologiques et la numérisation.

**Priorité 4 - Une meilleure gouvernance de la coopération pour la Méditerranée** en faisant la promotion d'activités communes pour le partage de connaissances, l'amélioration de la coopération entre partenaires et de la capacité institutionnelle des autorités publiques et des parties prenantes.

L'autorité de gestion du programme est la Région Sardaigne (Italie).

Le point de contact national pour la France est la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Pour aller plus loin :**

Le site du programme : <https://www.enicbcmmed.eu/next-med>

Les projets financés sur la précédente période de programmation : <https://www.enicbcmmed.eu/projects/funded-projects>

## **Annexe 1 - réseaux actifs sur les questions « Euromed » - non exhaustif**

### **Le réseau des villes Euromed**

Créé par la Ville de Bordeaux en 2000, le réseau est depuis 2016 présidé par la Métropole Nice Côte d'Azur. Christian Estrosi, Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur en est l'actuel président. Il est composé de villes d'Europe et des rives nord, sud et, est du Bassin Méditerranéen (environ 150), ainsi que de partenaires. Son secrétariat est hébergé par la ville/Métropole de Nice.

<https://www.reseau-euromed.org/fr/>

### **Le réseau Med cités**

Créé en 1991 à Barcelone, le réseau est devenu une organisation totalement indépendante en 2015, et regroupe désormais 73 municipalités de toutes les rives du bassin méditerranéen. L'actuel Président de MedCités est Montpellier, représenté par M. Michaël Delafosse, Maire de Montpellier, représenté par Clare HART, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole, Conseillère Municipale de Montpellier. Le secrétariat est basé à Barcelone. MedCités soutient le développement de projets, de l'idée à la mise en œuvre, et fournit à ses membres des ressources, une expertise et une assistance technique dans les domaines tels que le développement économique, la cohésion sociale, l'environnement, les questions urbaines.

<https://medcities.org/fr/>

### **Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM)**

Créée en 2010 par le Comité européen des régions (CdR), conjointement avec les associations territoriales qui agissent dans ce domaine. Elle assure une représentation politique des collectivités territoriales, notamment auprès de l'Union européenne et de l'Union pour la Méditerranée (UpM) ; entretient un dialogue politique et encourage la coopération interrégionale.

<https://cor.europa.eu/fr/our-work/International-cooperation/Pages/ARLEM.aspx>

### **L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée**

Organisation de coopération politique entre la Generalitat de Catalogne, le Gouvernement des Illes Baléares et La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée sous la forme d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale. Elle a été fondée en 2004, La présidence est assurée par période de deux ans de manière tournante par ses membres ; depuis le mois de février 2023, le Président de l'Eurorégion est Pere Aragonès, Président du gouvernement de la Generalitat de Catalogne.

Parmi les objectifs poursuivis figurent la création, au nord-ouest de la Méditerranée d'un pôle de développement durable se basant sur l'intégration sociale, environnementale, culturelle et économique du territoire ; la contribution à la construction d'une Europe des régions, unie, solidaire et proche des citoyens.

<https://www.euroregio.eu/fr/>

## **La Commission Interméditerranéenne de la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes d'Europe (CRPM)**

Créée en 1990, elle rassemble environ 40 Régions membres de 8 différents États membres de l'UE et pays tiers (Albanie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte et Maroc). Elle est présidée par Roberto OCCHIUTO, Président de la Région Calabria.

<https://cpmr-intermed.org/fr/>

### **Contact :**

**Sabine MARTORELL,**

Cheffe de projets, Pôle Territoires et cohésion

[sabine.martorell@afccre.org](mailto:sabine.martorell@afccre.org)

Plus d'informations sur  
notre site internet :  
[www.afccre.org](http://www.afccre.org)



20 rue d'Alsace Lorraine  
45000 Orléans  
02 38 77 83 83  
[ccrefrance@afccre.org](mailto:ccrefrance@afccre.org)